

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE

COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A LOQUEFFRET

Étaient présents (29) :

BERRIEN : Paul QUEMENER, Marie-Pierre COANT, Catherine MIGNOT JAOUEN, Hubert LE LANN

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Joseph SIMON, Yvonne QUIMERC'H, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Benoît MICHEL, Jean-Pierre SALAÛN, Eric BLANCHARD, Isabelle NICOLAS, Dominique CONNAN

LA FEUILLEE : Gérard RANNOU à partir du point sur la randonnée

LOCMARIA-BERRIEN : Alain LE CAM

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, François LELUYER, Jean-Pierre LE BIHAN

LOQUEFFRET : Marcel SALAÛN, Alain HAMON

PLOUYE : Geneviève LE MAT

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Daniel LE GUILLOUX, Jean LE GAC

Procurations : Régis LE GOFF a donné pouvoir à Gérard RANNOU, Marcel LE GUERN a donné pouvoir à Geneviève LE MAT

Secrétaire de séance : Alain LE CAM

Suppléante excusée : Odile COCHENNEC

Ordre du jour :

- ➔ Modification des statuts du SYMEED
 - ➔ Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) – adhésion groupement de commande et avenant
 - ➔ Adhésion à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère (ADIL 29)
 - ➔ Demande mise à disposition des locaux 12 rue du Docteur Jacq à Huelgoat par la mairie/travaux
 - ➔ Validation des choix de la commission « Chemins de randonnées » sur les sentiers d'intérêt Communautaire
 - ➔ Questions diverses
-

La séance débute à 18 heures 40.

Modification des statuts DU SYMEED

Par courrier du 22 juin 2017, le SYMEED29 saisit la communauté de communes MONTS D'ARREE COMMUNAUTE d'un projet de modification de ses statuts, incluant l'adhésion de deux nouvelles communautés de communes, la prise en compte du retrait du Département du Finistère, effectif à l'adoption des nouveaux statuts du SYMEED29 et quelques autres modifications relatives à son objet et son fonctionnement.

Au-delà de la prise en compte du retrait du Département, de l'adhésion de deux nouveaux membres et du transfert de la compétence planification des déchets intervenue depuis la loi NOTRe u profit de la Région, le SYMEED29 propose les modifications suivantes :

- La suppression dans l'objet du syndicat (article 2) de sa compétence pour « rechercher et étudier la faisabilité et l'optimisation des équipements de gestion des déchets non dangereux » ;
- L'ajout de la possibilité pour le syndicat d'élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes sur la prévention, la collecte, la valorisation et le traitement des déchets (article 2) ;
- La simplification des alinéas relatifs à l'accompagnement des adhérents dans la réalisation d'études (article 2) ; la possibilité pour le syndicat d'intervenir, à titre accessoire, au-delà de son territoire de compétence dans le cadre de collaborations et de conventions avec les collectivités territoriales concernées (article 4) ;
- La possibilité pour le comité syndical de désigner 1 à 4 vice-présidents, et plus nécessairement 4 (article 12).
- Les modifications proposées par le SYMEED29 n'affectent pas les compétences de notre collectivité, ni ses droits dans ses instances représentatives.

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu les statuts du SYMEED29 actuellement en vigueur, dans leur version issue de la modification approuvée par arrêté du Préfet du Finistère du 25 avril 2017,

Vu le projet de nouveaux statuts du SYMEED29,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver la modification des statuts du SYMEED29,
- De charger Monsieur le Président, d'effectuer les démarches nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et sa transmission au SYMEED29.

Adopté à l'unanimité

SDEF – adhésion au groupement de commandes et avenant

Le conseil communautaire,

Vu la loi portant la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) de 2010, et plus récemment la loi de consommation publiée le 17 mars dernier, ont organisé les conditions de sortie des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics °,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L 337-7 et suivants et L. 441-1 et L. 441-5,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de **Monts d'Arrée Communauté** d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité, autres) pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expertise technique, juridique, financière, le SDEF entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Considérant que SDEF dans le cadre de ses fonctions de coordonnateur du groupement procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation notamment la sélection des candidats, la signature du ou des marchés et leurs notification conformément de l'article 28 de de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

En conséquence, il est proposé **au conseil communautaire** d'adhérer au groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 28 de de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sera formalisée par une convention.

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : - Autorise l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes

Article 2 : - Accepte que le SDEF soit désigné comme coordonnateur du groupement, qu'il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, qu'il soit chargé de signer le ou les marchés, de le ou les notifier.

Article 3 : - Autorise le Président à signer l'avenant pour adhérer au groupement et ses éventuels avenants,

Article 4 : - Autorise le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Adhésion à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère (ADIL 29)

Le Président rappelle que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) en Finistère assure une mission d'information sur toutes les questions techniques, juridiques, financières et fiscales liées à l'habitat. La communauté de communes du Yeun Elez adhère à l'ADIL du Finistère depuis 2010.

Considérant d'une part le besoin d'information des habitants du territoire relatif au logement et à l'habitat ainsi que l'accompagnement des accédants à la propriété et d'autre part la vocation de l'ADIL à informer le public sur ces questions de manière objective, neutre et gratuite, le président propose d'établir une convention avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère afin de définir les relations entre les deux organismes.

Le Président précise que la contribution financière de la collectivité sera de 0,202 € par habitant et par an.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère tel que prévu ci-dessus

Demande mise à disposition des locaux 12 rue du Docteur Jacq à Huelgoat par la mairie/travaux

Le Président fait part d'un courrier de la mairie d'Huelgoat au sujet de l'utilisation pour une durée d'environ 4 mois, à compter de fin août, d'une partie des locaux situés 12 rue du Docteur Jacq à Huelgoat.

La mairie sera en travaux de rénovation et devra donc déménager sur la période du 29 août à fin décembre.

Les espaces utilisés seraient :

Le hall d'accueil au rez-de-chaussée, la salle de réunion et le bureau de permanence à l'étage.

Le point cyber ne sera pas affecté.

Le montant mensuel d'indemnités d'occupation des locaux proposé est de 350 €, plus 175 € de charges soit un total de 525 € par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de mettre à disposition une partie des locaux communautaires, selon les espaces mentionnés ci-dessus, situés 12 rue du Docteur Jacq à Huelgoat pour un montant mensuel total de 525 €

Il est également fait part d'un courrier des professionnels de santé d'Huelgoat reçu le 16 juin dernier. L'association se pose la gestion du projet de cabinet médical qui a été envisagé dans ce même local.

Les réalisations de cabinets médicaux ont été portées jusqu'à présent par les communes (Brasparts, Brennilis, Lopérec, Scrignac) et ce type d'intervention n'est pas pour le moment dans les

compétences de la communauté de communes. Toutefois il faut répondre à l'attente de la population vis-à-vis du manque de médecins sur le territoire.

Tout d'abord le président propose de répondre à l'association et de leur proposer une rencontre avec lui et Benoit Michel vice-président en charge de la commission « aide à la personne, santé, aire d'accueil des gens du voyage »

Les locaux du bureau d'accueil touristique à Huelgoat sont inadaptés. Les locaux situés 12 rue du Docteur Jacq pourraient accueillir l'office après le retour des services de la mairie dans ses locaux rénovés.

Le souhait de réhabiliter un bâtiment dans le centre-bourg a été évoqué. Ce projet nécessite des travaux et ne peut être envisagé à court terme.

Il est demandé à la commission tourisme de réfléchir et de voir les avantages et inconvénients de chaque solution avec le chiffrage des coûts engendrés.

Validation des choix de la commission « Chemins de randonnées » sur les sentiers d'intérêt communautaire

Le Président rappelle que la commission « sentiers de randonnée » a travaillé sur des cartes présentant l'ensemble des sentiers de randonnée parcourant le territoire et propose un certain nombre de sentiers qui seront à entretenir par la communauté de communes.

Ces sentiers sont présentés à l'assemblée sur un fond de carte auquel est associé un tableau récapitulatif. Il s'agit des sentiers présents dans les deux guides de randonnée édités par les deux anciennes communautés de communes (Yeun Elez et Monts d'Arrée), des circuits labellisés au PDIPR et en cours, des circuits des bases VTT labellisés et en cours, les boucles équestres, l'Equibreizh.

Le président propose de délibérer sur cette liste de sentiers d'intérêt communautaire qui sont ou seront sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes.

Cette liste pourra bien sûr évoluer au cours du temps, notamment en fonction des inscriptions de sentiers au PDIPR.

Pour les circuits se trouvant partiellement sur la communauté de communes, l'entretien sera à définir avec les collectivités limitrophes concernées. Monts d'Arrée Communauté n'intervenant que sur son territoire.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la liste de sentiers définis qui seront entretenus par la communauté de communes car étant reconnus d'intérêt communautaire.

La liste est annexée à la délibération.

Questions diverses

La question de l'intervention de la communauté de communes dans des manifestations sera aussi à discuter en commission « vie des habitants, enfance jeunesse, association, sport, culture » en même temps que les critères d'aides financières à apporter aux associations.

Les manifestations d'intérêt communautaire seront à définir ainsi que la contribution de la collectivité.

De même, l'aide des agents du service espaces naturels pour l'entretien de sentiers lors de manifestations sportives est posé. A ce jour, les agents intervenaient pour l'entretien des sentiers lors du trail circuit des sangliers, les Roc'h des Monts d'Arrée et de manifestations pour le Téléthon. L'assemblée est d'accord que les agents continuent de procurer cette aide à l'entretien des sentiers, de même l'association des Marsupilamis pourrait bénéficier de cette aide.

Ces entretiens de sentiers pour la réalisation de manifestations sera également à bien définir.

Décisions modificatives

Le président explique qu'il convient de prévoir les modifications budgétaires sur certains budgets annexes car les dépenses imprévues dépassent le plafond de 7,5% :

Budget annexe déchets ménagers

Article	Désignation	Montant
INVESTISSEMENT DEPENSES		
020	Dépenses imprévues	- 1.000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 1.000 €

Budget annexe atelier Goavec Pitrey

Article	Désignation	Montant
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
022	Dépenses imprévues	- 250 €
658	Charges diverses de gestion courante	+ 250 €

Budget annexe chalets gites

Article	Désignation	Montant
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
022	Dépenses imprévues	- 1.500 €
6021	Matières consommables	+ 1.500 €

Informations diverses

Courrier SCIC Ti Menez Are :

Le président fait part d'un courrier de la SCIC Ti Menez Are au sujet de leur location du bâtiment au PNRA. Le loyer est de 28.000 € par an il devait servir à entretenir et améliorer le bâtiment mais depuis le début aucun travaux n'a été réalisé. Par ailleurs c'est une des seules structures du PNRA qui paie un loyer. Une fiche action d'amélioration du bâtiment pour répondre aux attentes de la clientèle avait été déposée dans le cadre du contrat de territoire mais les engagements n'ont pas suivi et semblent être abandonnés.

Le conseil communautaire mandate le président pour indiquer par courrier au PNRA son souhait de voir la rénovation d'une aile du bâtiment tel que prévue dans la fiche action du contrat de territoire signé avec le Département du Finistère.

Visite du Préfet :

La visite du préfet et du sous-préfet de l'arrondissement est prévue le 19 juillet. L'ensemble des mairies est invité à cette rencontre et le président demande confirmation de leur présence ce jour-là. Les maires de Berrien, Botmeur, Brasparts, Brennilis, Huelgoat, Locmaria-Berrien, Loqueffret, Scrignac et Saint-Rivoal seront présents. Le maire de La Feuillée sera représenté par Gérard Rannou, le maire de Lopérec ne sait pas encore s'il sera présent ou représenté, le maire de Plouyé étant absent il sera consulté demain.

Le président demande aux élus quelles problématiques ils souhaitent voir aborder lors de cette rencontre. Suite à une discussion, il est convenu que le problème du départ des Salaisons de l'Arrée et ses conséquences (fiscalité, assainissement), la question de l'arrêt des TAC à Brennilis, le problème des déserts médicaux et la révision du contrat pluriannuel de l'EPHAD seront abordés.

La séance se termine à 21h